

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 16 novembre 2023

Présents | M. Jean-Paul PAVILLON et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD (arrivée au point n°2) représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Philippe LABORDERIE	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christine CORBILLON	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

POINT N°11 – PORTAGE DE REPAS – TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024 ET MODIFICATION DE CONVENTION

Madame CHOUTEAU expose au Conseil :

Un service de portage de repas à domicile a été mis en place le 1er octobre 1991. Les repas sont fournis par la Société Restoria.

Compte tenu de l'évolution des charges du service, Madame CHOUTEAU propose d'augmenter le prix de vente des repas portés aux bénéficiaires du service, à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- d'approuver les modifications de la convention pour la fourniture de repas à domicile et d'autoriser le Président à signer la convention.

- de fixer les tarifs ci-après-, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	Tarifs 2023	Nouveaux tarifs au 01/01/2024
Déjeuner seul	9.54 €	11,24 €
Déjeuner + dîner	17,82 €	19,52 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

